

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 3		

Séance du 28 JUN 2023

Date de la convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT HUIT JUIN

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. ROUSSELLE.

Excusé : M. MONPEYSEN

Non excusée : Mme TAILLEUX

Secrétaire de séance : M. VIARSAC

2023 - 06 - 63

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Approbation de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

RAPPORTEUR : M. le Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2021 approuvant l'adhésion au programme national Petites Villes de Demain (PVD),

Vu la décision du Conseil Municipal approuvant l'adhésion au dispositif départemental Centre-Ville et Village (CVV),

Considérant, la volonté d'engagement de la Ville de NYONS dans son projet de revitalisation Petites Villes de Demain en lien avec la Commune de BUIS-LES-BARONNIES et de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, avec le soutien des services de l'Etat et des services du Conseil Départemental de la Drôme,

Objet : Signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du programme PVD/CVV

La Ville de NYONS s'est engagée dans le programme Petites Villes de Demain selon les termes de la convention d'adhésion en date du 06/12/2021 ainsi que dans le dispositif départemental Centre-Ville et Village. Cette convention, d'une durée de validité de 18 mois, a pour but d'évoluer en convention d'ORT à son échéance.

La volonté initiale est de permettre aux deux centralités, NYONS et BUIS-LES-BARONNIES, de concrétiser leurs projets de revitalisation pour conforter leur statut de villes dynamiques et d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) que coordonne la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale en lien avec son propre projet de territoire en cours d'élaboration.

Sur la base des projets de revitalisation de NYONS et BUIS-LES-BARONNIES, cette convention d'ORT est proposée à la signature pour une période de cinq années. Elle se décline par orientation stratégique et actions opérationnelles pour chaque commune, avec pour objectif de renforcer leurs fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours.

.../...

Son périmètre est multisite, portée conjointement par la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) et les communes de BUIS-LES-BARONNIES et NYONS, engagées dans le programme national PVD. Elle expose l'intention des parties bénéficiaires de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

L'ORT est un contrat intégrateur unique et évolutif, reposant sur un projet général de l'intercommunalité et des déclinaisons dans ses communes exerçant des fonctions de centralité. Elle comporte un périmètre de stratégie globale à l'échelle territoriale et des secteurs d'intervention opérationnels comprenant un zonage déterminé sur Nyons et Buis-les-Baronnies. Ces périmètres peuvent également être délimités au sein d'autres communes volontaires de l'EPCI.

Ce projet de revitalisation de la Ville de NYONS a été présenté aux élus le 7 juin dernier.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'ORT à passer entre la CCBDP, les deux communes PVD, les services de l'Etat et le Conseil Départemental de la Drôme ;
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'ORT ;
-
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

